

Accompagnement relais

Coût réduit

30 jours par an



En sortie d'urgence...

Difficultés pour un retour à domicile ? Rupture de l'aidant ?

Les EHPAD de Caussade et Nègrepelisse s'unissent pour mettre en place un dispositif **d'Accompagnement Relais** pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

Lorsque le retour à domicile après une hospitalisation est momentanément impossible, l'accompagnement relais est une solution.

Il permet aux personnes âgées d'être hébergées quelques jours ou quelques semaines dans un établissement adapté (30 jours maximum par année civile).

Pour faciliter le recours à ce dispositif, le patient bénéficie d'une **admission simplifiée**, d'une **aide financière** réduisant le coût d'hébergement (aide financière de l'Agence Régionale de Santé, qui prend en charge une partie du tarif hébergement).

Tarif inférieur à 22€ par jour
4 places dont 2 places en secteur protégé

Une équipe pluridisciplinaire

1 médecin référent du secteur sanitaire
1 cadre supérieur de santé et 3 cadres
1 équipe de rééducation (kinésithérapeute,
ergothérapeute, psychomotricienne)
2 psychologues 1 assistante sociale
3 animatrices 2 pharmacies à usage intérieur



Document à fournir : « Dossier de demande unique en vue d'une admission temporaire ou permanente en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes »
(Cerfa 14732*03)

DES QUESTIONS ? Numéro Unique :

06 29 69 67 07

ou

hebergementrelais@hl-caussade.fr

www.lejardinemilie.com
www.hopitalturenne.com